

# SÉANCE DU 12 MAI 1911

PRÉSIDENCE DE M. ZELLER, VICE-PRÉSIDENT.

M. F. Camus, vice-secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

M. le Président, a le regret d'annoncer le décès de deux de nos collègues : MM. Léon Marchand et le général Paris.

## Limites de secteurs botaniques autour de Montpellier

(Suite)<sup>1</sup>;

PAR M. L. BLANC.

### Limites géographiques.

Les développements qui précèdent étaient nécessaires pour établir que la ligne rouge continue tracée sur la carte sert de limite à deux divisions territoriales distinctes au point de vue botanique : un secteur *oriental* et un secteur *occidental* caractérisés par leurs associations. Les différences portent sur des végétaux remarquables par leur taille.

Le Pin d'Alep atteint sa limite occidentale dans le secteur Est dont il se partage le territoire avec le Chêne vert; on sait le rôle considérable qu'il joue en Provence. Ce rôle diminue dans le secteur occidental au point qu'il n'est plus représenté que par une lande, et par quelques individus évidemment plantés.

Les bois de Chêne vert de plus en plus riches vers l'Ouest, comme les garigues qui en dérivent, sont caractérisés à l'Ouest par l'abondance des Lentisque, *Cistus albidus*, *Daphne*, Asphodèle, et la présence des *Cneorum* et *Anagyris foetida*. De ces six espèces dominantes trois sont très clairsemées à l'Est et les trois autres ne s'y trouvent pas.

Le Chêne Rouvre, représenté à l'Est autour des rares points

1. Voir plus haut, p. 215.